

Siège Social
B.P. 14025 Yaoundé
Tél/Fax: (237) 222 20 92 24
Tél.: (237) 222 21 94 19
(237) 222 21 01 53



Agence du Nord Ouest
Cow Street
Tél : (237) 675 29 55 51

Agence du Littoral
B.P. 4989 Douala
Tél/Fax: (237) 233 41 11 12

Agence du Nord
B.P. 858 Garoua
Tél/Fax (237) 222 27 20 02

**APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°
003/ADO/ACMS/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CABINET CHARGE DE L'AUDIT DES COMPTES DU PROJET
JEUNE S3**

- ⌘ Délai de recevabilité des offres : **Vendredi 02 Février 2018 à 15 heures**
- ⌘ **Ouverture des plis**: **02 Février 2018 à 15 heures 15 min après.**

LIEU DE DEPOT DES OFFRES :

ACMS YAOUNDE :

Situé : Quartier Mballa II, à Dragages
Tél ; Fax : 222 20 92 24 / 222 21 94 19.

Courriel : contact@acms-cm.org /
ado@acms-cm.org

NIU : M089600013745A

BP : 14025 Yaoundé

brct

SOMMAIRE

I.	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003 /ADO/ACMS/2018 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE L'AUDIT DES COMPTES DU PROJET JEUNE S3	4
1.1.	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	4
1.2.	CONSISTANCE DES TRAVAUX/PRESTATIONS	4
1.3.	CONSULTATION ET RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	4
1.4.	REMISE DES OFFRES, OUVERTURE DES PLIS	4
1.5.	RECEVABILITE DES OFFRES	4
1.6.	MODIFICATIONS EVENTUELLES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	4
II.	REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)	5
A.	GENERALITES	5
2.1.	Présentation générale de ACMS	5
2.2.	Portée de la soumission	5
2.3.	Corruption et trafic d'influence	5
2.4.	Clauses de non fraude	5
2.5.	Implication et/ou appui aux activités terroristes	5
2.6.	La cession :	6
2.7.	Les responsabilités:	6
2.8.	Droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire	6
B.	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	6
2.9.	Contenu du Dossier d'Appel d'offres	6
2.10.	Modification du dossier d'Appel d'Offres	6
C.	PREPARATION DES OFFRES	6
2.11.	Frais de soumission	6
2.12.	Langue de l'offre	6
2.13.	Présentation des coûts des offres	6
D.	EVALUATION DES OFFRES	6
2.14.	Evaluation des Offres et Choix de l'Attributaire :	6
2.15.	Conformité des offres	7
E.	DEPOT DES OFFRES	7
2.16.	Lieu, date et heures limites de dépôts	7
2.17.	Offres hors délais :	7
F.	ATTRIBUTION DU MARCHE	7
2.18.	Notification de l'attribution du Marché :	7
2.19.	Droit de déclarer un appel d'offre infructueux ou d'annuler la procédure	7
2.20.	Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché	7
2.21.	Signature du marché	7
G.	RETARD DE LIVRAISON	7
H.	MODALITE DE PAIEMENT	7
I.	DENONCIATION	7
III.	REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)	8

J.	GENERALITES.....	8
3.1.	Objet de l'Appel d'offres.....	8
3.2.	Consistance de la (des) prestation(s).....	8
3.3.	Participation.....	8
K.	CARACTERISTIQUES TECHIQUES DE LA PRESTATION.....	8
3.4.	Dossiers d'appel d'offres.....	8
L.	PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES.....	8
3.5.	Consultation et retrait du dossier d'Appel d'Offres.....	8
3.6.	Dépôt des offres.....	8
M.	EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES.....	8
3.7.	Principaux critères éliminatoires.....	8
3.8.	Les principaux critères de qualification.....	8
3.9.	Évaluation et Comparaison des Offres :.....	9
3.10.	Les critères d'évaluation technique et financière des offres :.....	9
3.11.	Méthodologie de sélection des offres.....	9

Handwritten mark

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003 /ADO/ACMS/2018 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE L'AUDIT DES COMPTES DU PROJET JEUNE S3.

1.1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Afin de satisfaire aux exigences légales et réglementaires, l'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) B.P. 14025 Yaoundé Tél. (237) 222 21.94.19, Tél. /Fax (237) 222 20.92.24, organisation non gouvernementale Camerounaise, lance un appel d'offres national ouvert en vue du **recrutement d'un Cabinet chargé de l'audit des Comptes du Projet Jeune S3.**

1.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX/PRESTATIONS

L'ACMS (Le Client) fait appel à des offres, tel que le décrit le présent appel d'offres. L'offre des soumissionnaires potentiels devra être faite en Un (01) Lot unique présenté comme suit:

Descriptions	Qté
Cabinet d'audit chargé de l'Audit des Comptes du Projet Jeune S3 tel que décrit dans: « les Termes de Référence » joint au présent ADO	1

1.3. CONSULTATION ET RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables à une des agences de l'ACMS ou sur le site **www.acms-cm.org**. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent se procurer le dossier d'Appel d'Offres contre décharge dès publication du présent avis :

- Au siège de l'ACMS à Yaoundé, sis quartier Mballa II lieu-dit Dragages Tél 222-20-92-24
- Au bureau régional à Douala, sis quartier Ndogbati (carrefour Agip) Tél : 233-41-11-12
- Au bureau régional à Garoua, sis quartier Poumpoumri à côté de la grande Mosquée ; Tél : 222-27-20-02
- Au bureau régional à Bamenda, sis à « Cow Street » Tél 233-36-20-79

1.4. REMISE DES OFFRES, OUVERTURE DES PLIS

Chaque offre rédigée en français ou en Anglais et en quatre (04) exemplaires dont l'original et trois (03) copies marquées comme tels, devra être déposée sous pli fermé et Scellé portant la mention : **ADO pour l'Audit des comptes du Projet Jeune S3: A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** au siège de l'ACMS Yaoundé au plus tard **Vendredi 02 Février 2018 à 15 heures** précises. Les offres soumises après **15 h le Vendredi 02 Février 2018** ne seront pas acceptées.

L'ouverture des enveloppes et offres Administratives aura lieu le **Vendredi 02 Février 2018 à 15 Heures 15** précises. Les soumissionnaires peuvent assister à la séance de dépouillement des pièces administratives ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une bonne connaissance du dossier.

1.5. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes. Elles devront obligatoirement datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

1.6. MODIFICATIONS EVENTUELLES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Toutes modifications au présent Appel d'Offres doivent être réalisées au plus tard **le 25 Janvier 2018**. Passé ce délai, les contenus seront considérés comme tel et aucune autre modification ne sera apportée avant la clôture du processus.

Toute demande d'informations complémentaires relatives au présent Appel d'Offres devra uniquement être envoyée par courriel à l'adresse : ado@acms-cm.org

A. GENERALITES

2.1. Présentation générale de ACMS

L'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) est née d'un protocole d'accord signé le 29 janvier 1996 entre le gouvernement camerounais représenté par la Ministère de la Santé Publique (MSP) et Population Services International (PSI) Washington.

Au terme de l'avenant N°01 du 11 septembre 1996 signé entre le MSP du Cameroun et PSI, l'Association Camerounaise pour le Marketing Social, une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de droit camerounais a été agréée pour la conduite des activités de marketing social au Cameroun.

L'ACMS dont le siège est à Yaoundé sis au quartier Mballa II, dispose de trois (03) agences régionales à Bamenda, Douala et Garoua ainsi que d'un bureau de liaison basé à Maroua.

Elle compte à ce jour des agents locaux qui sont repartis dans 03 (trois) divisions : Division VIH, Division Santé Familiale, Division Marketing ainsi que de 02 (deux) Coordination d'appui ; L'Administration et le Contrôle Financier. L'ACMS bénéficie de la collaboration d'un certain nombre de consultants qui apportent un appui aux divisions fonctionnelles.

Dans le cadre de ses activités conventionnelles, l'ACMS intervient dans les domaines de lutte contre le SIDA, la promotion du planning familial, la lutte contre les maladies diarrhéiques et hydriques et la lutte contre le paludisme.

A cet effet, l'ACMS distribue :

- Les préservatifs masculins Prudence Plus et féminins Protectiv
- Les contraceptifs oraux Nouvelle Duo
- Les injectables Depo provera
- Les implants/Jadelle
- Les Dispositifs Intra Utérins (DIU)
- Le sel de réhydratation Orasel
- Les moustiquaires imprégnées de longue durée
- La solution de traitement de l'eau à domicile Sur'eau
- Les doses de traitement du paludisme ACT1 et ACT2
- La franchise sociale
- Etc ...

Dans le cadre de la santé de reproduction des adolescents, l'ACMS a développé un projet de sensibilisation des jeunes pour un comportement responsable dénommé « 100%Jeune. A cet effet, l'ACMS publie un mensuel « 100%Jeune » en version française et anglaise.

2.2. Portée de la soumission

ACMS lance un appel d'offre pour les prestations brièvement définis dans le RPAO (Règlement particulier de l'appel d'offre) et spécifié dans la fiche de description des caractéristiques techniques. Le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres sont précisés dans le RPAO.

2.3. Corruption et trafic d'influence

- i. Les parties s'interdisent de recourir à tout acte de corruption à l'obtention du présent marché. En cas de soupçon avéré et/ou de preuve sur la remise d'un avantage indu (argent ou tout autre objet de valeur) à un membre du personnel de ACMS par le fournisseur en vue de l'obtention du marché faisant l'objet de ce contrat ou de tout autre marché ultérieur, ACMS se réserve le droit de rompre le contrat dès la survenance des faits ou à partir du moment où ACMS a la certitude des griefs reprochés à l'agent.
- ii. Aucun agent de ACMS ne doit prétendre à l'obtention d'une commission de quelque forme que ce soit dans le cadre du présent contrat
- iii. Dans l'éventualité où le soumissionnaire (agissant par ses préposés) a subi de quelque manière que ce soit, de la part d'un employé de ACMS, des pressions de nature corrupive, le soumissionnaire ou le préposé de ce dernier est tenu de dénoncer la tentative de corruption directement auprès du Directeur Exécutif.
- iv. En cas de non - dénonciation d'une tentative de corruption de la part d'un employé, ACMS se réserve le droit d'annuler purement et simplement le contrat sans encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du soumissionnaire.
- v. Dans l'éventualité où il est établi qu'un soumissionnaire a exercé des pressions de nature corrupive sur un ou plusieurs membres de la commission d'appel d'offres ou sur les employés de ACMS en vue d'obtenir le marché, le contrat sera purement et simplement annulé par ACMS sans préjudice pour le soumissionnaire.

2.4. Clauses de non fraude

- i. Les offres prises en considération pour le présent appel d'offres doivent être reçues et enregistrées, contre décharge, au siège de l'ACMS à Yaoundé (quartier Mballa II, sis à Dragages, Tél. 222 21 94 19/222 20 92 24) au plus tard dans le délai indiqué dans le RPAO
- ii. Toute demande d'informations doit se faire par courriel à l'adresse contact@acms-cm.org/ado@acms-cm.org ou par fax au (237) 222 20 92 24 à l'attention du Directeur Exécutif. Toute autre démarche du soumissionnaire sera assimilée à la fraude et son offre disqualifiée avant dépouillement.
- iii. Les travaux sont payables à 100 % par chèque ou virement bancaire 30 jours fin du mois, après la signature du contrat par les deux parties.

2.5. Implication et/ou appui aux activités terroristes

- i. Le prestataire s'engage à déployer des efforts raisonnables afin de s'assurer qu'aucune partie des fonds de l'ACMS qu'il aura reçus dans le cadre du présent contrat ne sera utilisée pour fournir une aide à des personnes ou entités liées au terrorisme.
- ii. Le Consultant s'engage à déployer des efforts

raisonnables afin de s'assurer que les destinataires de toute somme versée par l'ACMS dans le cadre du présent contrat n'auront pas des antécédents liés aux activités terroristes.

2.6. La cession :

La SOCIETE n'a pas le droit de céder ou de transférer les droits ou les obligations du présent appel d'offres - à aucune partie - sans l'accord écrit préalable de l'ACMS.

2.7. Les responsabilités:

LA SOCIETE sera responsable des conséquences des erreurs ou omissions de sa part. Cette responsabilité inclue les coûts supplémentaires résultant des relevés des quantités supplémentaires des fournitures nécessaires pour les travaux de production.

2.8. Droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire

Avant l'attribution du marché, l'ACMS se réserve le droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire (bureau, l'équipe technique en place...) au préalable.

B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

2.9. Contenu du Dossier d'Appel d'offres

- a. **Une enveloppe extérieure** : Les plis contenant les soumissions comporteront une enveloppe extérieure anonyme portant la mention comme indiquée dans l'avis d'appel d'offres.
- b. **Trois enveloppes intérieures** : La grande enveloppe extérieure anonyme devra contenir trois (03) enveloppes cachetées :
 - i. La première enveloppe cachetée « ENVELOPPE A » portera la mention « Pièces Administratives » et contiendra les photocopies des documents administratifs attestant de l'existence légale de la structure. Il s'agit notamment :
 - a. Une copie certifiée conforme de la carte de contribuable datant de moins de 03 mois;
 - b. Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée au Cameroun ;
 - c. Un plan de localisation du soumissionnaire validé par les services des impôts de rattachement ;
 - d. Une attestation de non redevance datant de moins de 03 mois
 - e. Une attestation de non faillite datant de moins de 03 mois
 - f. Une Attestation justifiant que le soumissionnaire honore ses engagements vis-à-vis de la CNPS ;
 - g. Une copie de l'attestation d'inscription à l'ONECA;
 - ii. La deuxième enveloppe cachetée « ENVELOPPE B » portera la mention « Proposition technique » et contiendra :
 - Lettre de soumission
 - La méthodologie détaillée du cabinet,

- Les délais de livraison du matériel ;
- Les références prouvées dans les marchés similaires des 04 dernières années ;
- Etc.

iii. La troisième enveloppe cachetée « ENVELOPPE C » portera la mention « Proposition financière » et contiendra:

- a) La soumission proprement dite avec le montant hors taxes et toutes taxes comprises
- b) Les prix unitaires et le détail des taxes.
Ces prix seront fermes, non révisable et sans réserve aucune.

Ces offres doivent être présentées en (04) exemplaires dont (01) original et (03) copies

2.10. Modification du dossier d'Appel d'Offres

A tout moment et avant la date limite du dépôt des offres, l'ACMS se réserve le droit de modifier le dossier d'appel d'offres, pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, en publiant un additif. Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit ou par fax à tous les soumissionnaires qui ont reçu le dossier d'appel d'offres.

C. PREPARATION DES OFFRES

2.11. Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et ACMS n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

2.12. Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et ACMS sont rédigés en français.

Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre la traduction fera foi.

2.13. Présentation des coûts des offres

Les offres seront rédigées en français. Elles devront être chiffrées en Franc CFA (FCFA) et faire distinctement ressortir les montants (prix unitaire et totaux) :

- Prix unitaire Hors Taxes (PUHT) ;
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- Prix total toutes Taxes comprises (TTC) ;

D. EVALUATION DES OFFRES

2.14. Evaluation des Offres et Choix de l'Attributaire :

Après le contrôle préliminaire, les offres seront comparées et

évaluées suivant les critères d'évaluation et de comparaison des offres. Le soumissionnaire dont l'ACMS aura déterminé que l'offre satisfait substantiellement aux conditions de l'Appel d'Offres, et qu'elle est la plus avantageuse, après avoir procédé à l'évaluation et à la comparaison selon les critères énumérés dans le RPAO (Règlement particulier de l'appel d'offres) sera retenu comme adjudicataire.

2.15. Conformité des offres

Les soumissionnaires doivent s'assurer que toutes les conditions figurant dans cet appel d'offres seront remplies. Les non-conformités de la qualité ou des modalités contractuelles, ne seront pas acceptées. Les offres proposant des calendriers de livraison différents ne seront pas prises en considération. Toutefois, ces offres feront l'objet d'une considération secondaire, en dépit des prix offerts égaux ou plus compétitifs que d'autres offres remplissant le calendrier de livraison prescrit.

E. DEPOT DES OFFRES

2.16. Lieu, date et heures limites de dépôts

Les offres seront reçues sous pli fermé et scellé à l'Attention de M. le Directeur Exécutif de l'ACMS, au siège social de l'ACMS, au plus tard à la date et à l'heure spécifiée dans l'Avis d'appel d'offres émis à cet effet. Elles devront porter le nom du projet le cas échéant ainsi que le numéro de l'avis d'appel d'offres.

2.17. Offres hors délais :

Toute offre parvenue après les dates et heures limites fixées pour le dépôt des offres sera déclarée hors délais et par conséquent rejetée.

F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

2.18. Notification de l'attribution du Marché :

L'ACMS notifiera le soumissionnaire retenu par écrit ou par courrier recommandé avec avis de réception, par remise contre émargement ou par fax, que son offre a été retenue.

2.19. Droit de déclarer un appel d'offre infructueux ou d'annuler la procédure

L'ACMS se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

2.20. Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché

L'ACMS, au moment de l'attribution du marché, se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les quantités

des éléments contenus dans le dossier d'appel d'offres. Ainsi, selon les disponibilités de budget, l'ACMS se réserve le droit de commander une partie ou la totalité du matériel ou du service objet de cet appel d'offres.

2.21. Signature du marché

Après l'attribution du marché au soumissionnaire retenu, un contrat de marché réglera les conditions de collaboration de cet ADO et signé par les deux parties

G. RETARD DE LIVRAISON

Après signature du contrat par les deux parties, Les retards de livraison sont sanctionnés par les pénalités ainsi qu'il suit :

- 10% du montant total du marché après une semaine ;
- 15% du montant total du marché après deux semaines ;
- 20% du montant total du marché après trois semaines ;
- 2% du montant total du contrat de marché par jour calendaire de retard au-delà de la troisième semaine.

Un montant total de pénalités supérieur à 30% entraîne d'office la résiliation du contrat.

Les manquements aux critères de qualité et de quantité pourraient entraîner un refus de réception ou l'application d'une amende correspondant à un pourcentage de la valeur totale du contrat, sauf si le fournisseur s'engage à apporter les réparations nécessaires. Ce pourcentage, jugé équitable et approprié, s'applique à tout bien qui ne respecterait pas les caractéristiques précisées.

H. MODALITE DE PAIEMENT

Après signature du contrat par les deux parties et réception de la facture, l'ACMS réglera au fournisseur dans **un délai de 30 jours fin du mois par virement bancaire ou par chèque émis par l'ACMS**, le montant total de la facture.

I. DENONCIATION

Au cas où un Fournisseur ou un Prestataire aurait des préoccupations liées à la fraude, à la corruption ou aux abus dans le cadre d'un marché ou de la mise en œuvre d'une prestation /contrat avec un employé de l'Association ou avec toute autre personne ou entité affiliée à PSI, ce dernier peut signaler ses allégations et ses préoccupations de façon anonyme à travers la ligne téléphonique de dénonciation des tiers sur PSI, EthicsPoint dont les références sont les suivantes : le Site Web : www.psi.ethicspoint.com; ligne téléphonique : + (1) 888-238-1438.

III. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

J. GENERALITES

3.1. Objet de l'Appel d'offres

L'objectif de cet Appel d'Offres est d'engager un Cabinet d'Audit chargé de l'Audit des Comptes du Projet Jeune S3.

3.2. Consistance de la (des) prestation(s)

L'ACMS (Le Client) fait appel à des offres, tel que le décrit le présent appel d'offres. L'offre des soumissionnaires potentiels devra être faite en Un (01) Lot unique présenté comme suit:

Descriptions	Qté
Recrutement d'un Cabinet d'audit pour l'Audit des Comptes du Projet Jeune S3 tel que décrit dans: « les Termes de Référence » joint au présent ADO	1

3.3. Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises (Cabinet d'Expertise Comptable, ...) de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des capacités, compétences et expertise dans le domaine suscitée.

K. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA PRESTATION

3.4. Dossiers d'appel d'offres

L'ACMS souhaite obtenir les meilleures offres de prix et de qualité pour l'audit de ses comptes suivant les **Termes de Référence (TDR)** joint au présent appel d'offres:

L. PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES

3.5. Consultation et retrait du dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au siège de l'ACMS ou dans l'une de ses agences et obtenu contre décharge:

- A Yaoundé, au siège de l'ACMS sis au quartier Mballa II, à Dragages, Tél. 222 20 92 24/222 21 94 19
- A Douala, au bureau ACMS, sis au quartier Ndogbat (Carrefour Agip), à côté de la Maison du Cycle, Tél. 233 41 11 12
- A Garoua, au bureau ACMS, sis au quartier Poumpoumri à côté de la grande Mosquée ; Tél. 222 27 20 02
- A Bamenda, sis à Cow Street, Tél. 233 36 20 79

3.6. Dépôt des offres

Les offres rédigées en français et en 04 exemplaires (dont 01 original et 03 copies), seront déposées contre décharge au **siège de l'ACMS à Yaoundé sis au quartier Mballa II, à Dragages, Tél. 222 20 92 24/22 21 94 19** au plus le **Vendredi 02 Février 2018 à 15 heures précises** et devront porter la mention : « **ADO pour l'Audit des Comptes du Projet Jeune S3: A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** »

Les offres soumises après 15 Heures 30 le Vendredi 02 Février 2018 ne seront pas acceptées.

M. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

3.7. Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Pièces administratives falsifiées ;
- Non présentation des agréments exigés ;
- Présence d'information relative à la proposition financière dans l'offre technique

3.8. Les principaux critères de qualification

- Des références avérées du soumissionnaire dans les marchés similaires ;
- Des délais livraison ;
- De la capacité technique du soumissionnaire ;

3.9. Évaluation et Comparaison des Offres :

Une commission interne sera constituée et chargée d'évaluer les propositions techniques et financières des soumissionnaires retenues. ACMS tiendra compte lors de cette évaluation des facteurs suivants que doivent préciser les offres:

- a. de l'expérience du soumissionnaire dans l'exécution des marchés similaires. A cet effet le soumissionnaire devra présenter la liste avec preuve à l'appui des différents marchés exécutés pendant les trois dernières années (bons de commande, attestation de service rendu, bordereau de livraison, contrats d'exécution etc.) ;
- b. des expériences du personnel ;
- c. du respect du délai d'exécution;

3.10. Les critères d'évaluation technique et financière des offres :

Les critères d'évaluation des offres techniques et financières sont celles contenues dans les Termes de Référence ci-joint.

3.11. Méthodologie de sélection des offres.

La sélection des offres comportera deux (02) phases, les offres financières ne seront ouvertes que lorsque l'évaluation des offres techniques sera terminée. Il sera alors procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note supérieur ou égale à 75% des notes techniques.

Les propositions financières seront évaluées au moyen de la formule ci-après. Le ou les soumissionnaires dont la proposition financière est la plus faible auront la note de 40 points. Les notes financières des autres soumissionnaires seront calculées comme suit:

$$\text{Note financière (NF)} = 40 \times (\text{Offre moins disant} / \text{Offre du soumissionnaire})$$

Le soumissionnaire qui aura obtenu la note finale (**Note technique + Note Financière**) la plus élevée sera classé premier et déclaré éligible pour l'attribution du marché.



Godlove NTAW
Le Directeur Exécutif

124

**TDR RECRUTEMENT D'UN CABINET
D'AUDIT EXTERNE POUR LE PROJET
JEUNE S3**

Délai de soumission : 02 Février 2018

I. PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ACMS

L'Association Camerounaise pour le Marketing Social au Cameroun (ACMS), est née d'un protocole d'accord signé le 29 Janvier 1996 entre le Gouvernement Camerounais représentée par le Ministère de la Santé Publique et Population Services International (PSI), une ONG à but non lucratif basée Washington. L'ACMS a été connue publiquement depuis lors sous le nom de son programme, le Programme de Marketing Social au Cameroun (PMSC).

Au terme de l'avenant N°01 du 11 septembre 1996 signé entre le Ministère de la Santé Publique du Cameroun et PSI, l'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS), une association de droit camerounais a été agréée pour la conduite des activités de marketing social au Cameroun. Par arrêté N°0000017 / A / MINATD / DAP / SDLP / SONG du 23 Février 2011, l'ACMS est devenue une ONG de droit Camerounais.

L'ACMS dont le siège est à Yaoundé sis au quartier Mballa II, dispose de cinq (05) agences régionales à Bamenda, Douala, Garoua, Maroua et N'Gaoundéré.

Elle compte à ce jour près de 138 agents locaux qui sont repartis au sein de la Direction Exécutive, la Direction Administrative et Financière, de la Direction Marketing (DM). L'ACMS bénéficie de la collaboration d'un certain nombre de consultants qui apportent un appui aux Directions.

Dans le cadre de ses activités conventionnelles, l'ACMS intervient dans le domaine de la lutte contre le SIDA, la promotion du planning familial, la lutte contre les maladies diarrhéiques et hydriques, et la lutte contre le Paludisme.

L'ACMS est une ONG de droit camerounais et à ce titre est soumise à toutes les législations (travail, sociale, fiscale) en vigueur au Cameroun. En outre, elle bénéficie de la latitude de mobiliser des financements auprès des bailleurs de fonds internationaux (Gouvernement Américain, Gouvernement Allemand, Gouvernement Néerlandais, Fondations et consortiums etc.) pour la mise en œuvre de ses activités. Ces donateurs ont pour la plupart des procédures de gestion spécifiques que l'Association doit prendre en compte.

Sur le plan financier, l'ACMS fonctionne grâce aux financements :

- Des bailleurs de fonds dont les principaux sont : KREDITANSTALT FUR WIEDERAUFBAU (KFW), Gouvernement Néerlandais; EXXON MOBILE ; USAID ;
- Des fonds propres de PSI Washington ;
- Des revenus de la vente des produits.

L'ACMS utilise un logiciel QUICK BOOKS ENTERPRISE (QBE) pour établir tous les mois, un rapport financier. Ce rapport est transmis à PSI Washington pour vérification, conciliation et consolidation des chiffres. L'ACMS dispose à ce jour de dix comptes bancaires dont neuf a

ECOBANK et un ouvert à la Société Générale Cameroun (SGC).

Les biens du programme sont des acquis que PSI et l'ACMS ont la responsabilité de sauvegarder et d'utiliser en accord avec les clauses du bailleur de fonds. Cependant, ni PSI/W, ni ACMS ne doit, sur le plan comptable, amortir les mobiliers et immobiliers gérés par l'Association. Les biens de consommations (produits) ne sont pas des propriétés de PSI et de l'ACMS. Mais ils apparaissent dans les documents de la comptabilité. Les recettes des ventes des biens de consommation constituent un revenu différé et deviennent recettes dans les dépenses du programme. Le contrôle interne de la vente des biens de consommation doit se faire sur la base d'un crédit, demande une procédure supplémentaire d'audit parce que les rapports comptables pour les ventes de biens de consommations se font au comptant.

En plus, les immobilisations sont des dépenses encourus y compris les articles qui devraient être considérés comme des acquis. Cependant, ces acquis pour lesquels l'ACMS fait des dépenses, sont considérés comme des ressources de valeur du programme et pour cela sont suivis et peuvent être sujet aux droits de déposition par le bailleur. Un examen annuel des biens et de leur coût d'acquisition est exigé même si les informations sont gardées séparées du registre de compte de l'organisme. Les amortissements ne sont pas constatés, ni les valeurs réalisables.

II. LES PROJETS DE L'ACMS

ACMS a conduit pour l'année 2017 quelques projets dont les plus importants sont:

- PPSAC Phase d'extension ;
- Jeune S3 ;
- DOD ;
- KFW Franchise Sociale ;
- WHP ;
- EXXON MOBIL ;

Le projet JEUNE S3

Le Projet Jeune S3 (Santé, Sexualité, Sécurité) bénéficie d'un financement du Gouvernement néerlandais à travers CORDAID (Catholic Organisation for Relief and Development Aid) et ses partenaires qui sont PSI-Europe (Population Services International-Europe), YWCA (Young Women's Christian Association) et Swiss TPH (Swiss Tropical and Public Health Institute). L'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS), partenaire de PSI, est l'institution qui coordonne le projet au Cameroun. Les autres Partenaires de mise en œuvre sont YWCA Cameroun et SWISS TPH.

L'objectif général du Projet est de renforcer les capacités et les droits des jeunes et particulièrement des jeunes filles (10-14 ans) et populations clés à faire des choix et poser des actions éclairées sur leur santé sexuelle et reproductive (SSR) et à créer des conditions favorables pour l'accès de ceux-ci aux services de santé sexuelle et reproductive.

Dans le cadre de la mise en œuvre les axes stratégiques principaux sont :

1. Voix de la Jeunesse : Les jeunes et les organisations pour la jeunesse, y compris les organisations de populations clés sont acceptés et respectés en tant que parties prenantes importantes en matière de formulation de politiques, de conception et de réalisation de programmes portant sur les questions de droits et SSR des jeunes ;
2. Connaissances et aptitudes : Les jeunes (y compris les populations clés et les personnes vivant avec le VIH) sont informés, motivés et capables de prendre des décisions personnelles et éclairées sur leurs droits à la SSR ;
3. Services adaptés : Les jeunes (y compris les populations clés et les personnes vivant avec le VIH) sont en mesure de et ont l'occasion d'utiliser les services SSR responsables offerts ;
4. Environnement favorable et respect des droits : Les barrières sociales, culturelles, légales, politiques et les barrières liées à la différence sexuelle qui entourent les jeunes et les populations clés sont moins strictes.

Le projet sera exécuté pendant 5 ans dans les régions de l'Extrême-Nord et de l'Est du Cameroun, spécifiquement dans les départements du Diamaré et Mayo Kani dans l'Extrême-Nord, ainsi que le Lom et Djérem et le Haut Nyong dans l'Est. Toutefois, ce financement est tributaire de l'atteinte des résultats et des disponibilités financières du bailleur de fonds. Par conséquent, les sous-contrats sont signés sur une base annuelle.

III. CONSISTANCE DE LA MISSION

L'objectif de la mission d'audit est de vérifier l'utilisation des fonds reçus dans le cadre de l'implémentation du projet Jeune S3 et de permettre au Cabinet d'émettre une opinion sur les justificatifs et les procédés de la comptabilité y relatifs, ainsi que le contrôle interne de l'institution.

L'audit sera effectué en conformité avec les normes internationales d'audit publiées par International Auditing and Assurance Standards Board. L'audit comportera tous les essais et contrôles que l'auditeur estime nécessaires. Le Cabinet prendra note qu'il aura à réaliser un audit de conformité et non un audit statutaire régulier aux fins de la mission qui lui est confiée.

Le Cabinet pourra prendre attache avec le Directeur Exécutif Adjoint de l'ACMS pour d'amples renseignements sur les activités de l'Association.

IV. PERIODE DE COUVERTURE

La période de couverture de l'Audit va du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

V. OBLIGATIONS DU CABINET

Sous la supervision et la collaboration du Directeur Exécutif, le Cabinet aura pour mission de :

- Se prononcer sur la conformité des dépenses avec les objectifs du projet ;
- S'assurer que les fonds mis à la disposition de l'Association ont été utilisés selon les normes

établies dans l'accord de financement et concordent avec son exécution matérielle ;

- S'assurer que le contrôle interne est approprié et permet de protéger les actifs et les ressources de l'Association ;

- Examiner le système de contrôle interne afin de s'assurer que les règles et procédures mises en place sont adéquates et vérifier l'état de la mise en œuvre des recommandations du précédent audit ;

- S'assurer de l'exactitude des rapports sur l'utilisation des ressources présentées au cours de la période auditée ;

- Valider l'inventaire des biens et équipements achetés par le programme ;

- Formuler des propositions et recommandations en vue de l'amélioration de la gestion du programme ;

- Produire un rapport d'audit.

VI. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE L'ACMS

L'Association mettra à la disposition du CABINET les données et documents nécessaires à la conduite de sa mission, notamment :

- les documents institutionnels et contractuels (statuts, conventions de financement, etc.) ;

- les rapports d'activités du Projet ;

- l'ensemble des pièces comptables de la période auditée

- un cadre de travail satisfaisant pour l'exécution de la mission.

- tout autre document ou information pouvant l'aider dans la réalisation de sa mission

VII. LES RAPPORTS

Les rapports provisoires retraçant l'ensemble des tâches exécutées seront présentés au Directeur Exécutif de l'ACMS pour observation au plus tard le 01 Mars 2018.....

Les rapports définitifs, produits en quatre (04) exemplaires dont deux (02) en version anglaise et deux (02) en version française, tiendront compte des observations du Directeur Exécutif de l'ACMS relatives aux commentaires ou toute action anticipée portant sur les conclusions ou sur des recommandations spécifiques.

Un support électronique des rapports finaux sera mis à notre disposition.

VIII. CLAUSE CONDITIONNELLE

Le présent Appel D'Offre sera attribué comptant pour les deux (02) exercices au soumissionnaire retenu suivant les critères définis au point 09 -11 du présent TDR. La prestation sur base contractuelle sera répartie comme suite :

1. Contrat ferme la première année, avec clause conditionnelle pour la deuxième année expliquée au point 2 ci-dessous ;
2. Le contrat ne pourra être reconduit pour la deuxième année qu'aux conditions que :
 - Le bailleur renouvelle le contrat avec l'Association pour la continuité du projet l'année suivante.
 - L'évaluation de la prestation de la première année soit satisfaisante.

En cas d'insatisfaction ou à l'absence de renouvellement du contrat par le bailleur l'ACMS se réserve la légitimité de résilier et ou réattribuer le marché pour l'année 2018 suivant les procédures internes en vigueur.

IX. PROFIL DU PRESTATAIRE

Le Cabinet légalement constitué devra opérer sur le territoire camerounais et avoir les aptitudes suivantes :

- Un Expert-comptable agréé CEMAC et inscrit à l'ONECCA en son sein ;
- Une équipe composée de personnel d'appui spécialisé en audit et contrôle ;
- Une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine des audits ;
- Une expérience avérée et la connaissance des procédures de gestion des bailleurs Européens et américains ;
- Une maîtrise de la langue française et anglaise, avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique et être immédiatement disponible.

X. EVALUATION DES OFFRES

Les critères d'évaluation seront les suivants :

CRITERES	NOTE
Présentation de l'offre	05 P
Références prouvées du soumissionnaire dans les prestations similaires	35 P
Expérience du personnel affecté à la mission	20 P
Proposition financière	40 P
Total	100 P

XI. DOSSIERS A FOURNIR

Le Cabinet devra déposer son offre technique et financière au plus tard le 02 Février 2018 à 15H00. Le dossier constitué en trois (03) plis fermes, doit comporter les points suivants :

- Le 1er pli avec la mention « Pièces Administratives » contiendra les documents ci-après :
 - Une Attestation de non Redevance
 - Une attestation d'inscription au tableau de l'ONECCA
 - Une attestation de soumission à la CNPS
 - Une attestation de non faillite
 - Un plan de localisation du Cabinet
 - Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée au Cameroun

Des copies certifiées de ces pièces peuvent être produites, mais les originaux seront sollicités au moment de la Signature du contrat. Ces pièces doivent dater de moins de trois (03) mois.

- Le 2e pli avec la mention « Offre Technique » doit comporter les informations relatives a :
 - La démarche méthodologique pour la conduite de la mission dans le temps imparti ;
 - Toutes informations et documents prouvant l'expérience du Cabinet dans l'exécution de marches similaires, (voir profil ci-dessus) ;
 - Le nombre et la qualité du (CV) des intervenants ;
 - Toutes autres informations jugées utiles.
- Le 3e pli avec la mention « Offre financière » comportera l'offre financière hors taxes et Toutes Taxes comprises (TTC) exprimée en FCFA.

Les dossiers, en 04 exemplaires (dont 01 original et 03 copies) ainsi, rédigés en langue française doivent être déposés au siège de l'ACMS :

ACMS Yaoundé sis a MBALLA II, route Dragages

Tel. /Fax : 22 21 94 19 ou 22 20 92 24

Le Directeur Exécutif




GODLOVE NTAW